

Inspection de l'Education nationale

Circonscription de Saint Pryvé Saint Mesmin

Ecole élémentaire de la Cerisaie

45 160 Olivet



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 24/03/2026

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Combémoré	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
CP Mme Dresch et Mme Raignoux CE1 Mme Aachboune et Mme Defrance CE2 Mme Bourdeau et M. Bailliot CM1 Mme Caron CM2 Mme Mallot et Mme Zech	Enseignants
ELUS	
M. Denoux	Adjoint mairie enfance et jeunesse
PARENTS D'ELEVES	
M. Barrasson, Mme Breton, M. Clémence, Mme Griet-Joigneau, M. Khayat, Mme Mathiot, Mme Parrot, Mme Rambour, M. Vennin	Parents élus
DDEN	
Mme Sainson	DDEN

Membres invités

Nom	Qualité
Mme François Karine	Manager d'école

Membres excusés

Nom	Qualité
Mme Samia Maghfour Mme Glattard	IEN Enseignante

Mme Aachboune est secrétaire de séance

1/ Règlement intérieur du conseil d'école

Ce règlement intérieur a pour but de définir les règles de fonctionnement du conseil d'école.

Les représentants de parents en ont reçu un exemplaire .

Ce règlement intérieur du conseil d'école a été élaboré par la DSDEN et l'Association des maires du Loiret ; ce sont les seuls à pouvoir proposer des modifications.

La directrice fait la lecture du paragraphe 4 concernant « la prise de paroles ».

La DDEN et certains représentants de parents d'élèves s'interrogent sur la démarche et la légitimité des maires du Loiret à proposer un règlement intérieur du conseil d'école. La DDEN demande à ce que la dernière partie du texte lu soit rayé car cela n'a pas été voté. Des parents d'élèves aimeraient connaître les modalités d'élaboration pour pouvoir en discuter et voter le texte.

Place et rôle du responsable du périscolaire dans le conseil d'école

_ Pourrait-on préciser les modalités de participation de la mairie au conseil d'école, notamment lorsque élus et agents municipaux sont présents simultanément ?

La note de service du 3 octobre 2025 précise les orientations nationales en faveur de la continuité éducative. L'article D.411-2 prévoit que peuvent être conviées à titre consultatif toutes personnes dont la présence est jugée utile par le conseil ou son président. Cette disposition fonde la possibilité pour le responsable du périscolaire d'y être invité.

A noter que le manager et la directrice se voient régulièrement et systématiquement le vendredi pour des temps d'échanges et de concertation.

Un représentant de la Mairie est présent aux conseils d'école conformément aux textes en vigueur.

2/ Sécurité

Un exercice de sécurité incendie inopiné a eu lieu le jeudi 12 février 2026.

L'exercice s'est déroulé dans le calme ; toutes les classes sont sorties en moins de 4 minutes.

Les problèmes des alarmes sont -ils résolus ?

Les alarmes incendie et anti-intrusion fonctionnent parfaitement.

Les alarmes PPMS, confinement ou évacuation : une solution technique a été trouvée avec l'entreprise. Il y aura un doublement des diffuseurs sonores c'est-à-dire qu'en plus des haut-parleurs des couloirs, un par classe et un par salle d'activités périscolaires vont être installés aux vacances d'avril (17 au total).

Suite à cette installation, des tests auront lieu pour en vérifier l'efficacité.

3/ Suivi des élèves

Les parents ont reçu un message pour consulter et signer le LSU.

Il est de la responsabilité des parents de le signer.

Evaluations nationales : elles ont lieu en septembre dans toutes les classes. En janvier, une évaluation de milieu d'année s'est déroulée, « le point étape » pour les CP.

_ Comment repérez-vous les difficultés d'apprentissage ? (Évaluations, oral,...)

Le repérage peut se faire grâce à des signes d'alerte à l'école ou à la maison ; les difficultés persistantes en lecture, en expression écrite ou en calcul sont repérées à l'oral, dans le cahier du jour, lors des évaluations nationales et spécifiques à la classe .

_ Quelles sont les actions mises en place pour aider les élèves en difficultés ?

Le conseil de cycle/ maitres procède régulièrement à l'examen de la situation scolaire de chaque élève.

Si l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage, un dialogue renforcé est engagé avec les parents. Différents dispositifs existent, les principaux sont :

- programme personnalisé de la réussite éducative (PPRE)
- aides pédagogiques complémentaires (APC)
- plan d'accompagnement personnalisé (PAP, PPS)
- interventions des enseignants spécialisés des réseaux d'aides aux élèves en difficulté (RASED)

_ Est-ce que selon les résultats des évaluations, vous modifiez vos séquences ?

Les évaluations servent à repérer les forces et les faiblesses, identifier les besoins pour y apporter des aides ciblées et adaptées. Elles servent de régulation.

_ Comment assurez-vous la continuité des apprentissages entre les niveaux ?

Les programmes nationaux sont appliqués ; ils prévoient la continuité d'une année sur l'autre.

Le conseil de cycle/ de maitres se réunit tous les 15 jours pour répondre aux besoins des élèves.

_ Y a-t-il une harmonie des pratiques entre les enseignants du même niveau ?

Les manuels en mathématiques et le cahier d'anglais sont communs en cycle 2.

Les échanges de service permettent à un enseignant d'enseigner la même matière à tous les élèves d'un même niveau .

Tout enseignant a le droit de choisir les méthodes qui lui semblent les mieux appropriées pour atteindre les objectifs assignés par les instructions officielles. Travailler de façon différente, c'est aussi préparer les élèves pour le collège où chaque professeur a des attentes particulières.

4/ Projet d'école – projet de classe

LES PROJETS COMMUNS

- le 15 décembre journée de la laïcité avec l'USEP
- lundi 9 mars : ateliers Discriport avec l'USEP : lutter contre toute forme de discrimination

_ Une fête de fin d'année à l'école réunissant tous les parents et enfants aura-t-elle lieu ?

Comme évoqué lors du dernier conseil d'école, la Mairie se tient à disposition des RPE et enseignants pour venir en soutien logistique et technique pour l'organisation de la fête d'école. A ce jour, aucune proposition n'a été formulée. M. Denoux propose de mettre à disposition le terrain à l'arrière du réfectoire.

L'équipe enseignante réfléchit à une fête de l'école fin juin (la date n'est pas encore fixée).

Trois temps forts seraient proposés :

- Comme l'année dernière, les enseignants organiseraient une journée festive pour les enfants sur le temps scolaire ; des jeux et des ateliers sportifs encadrés par les élèves.
 - Un temps école/musée où les parents seraient invités de 16h45 à 18h à flâner à l'intérieur de l'école pour admirer les travaux en arts plastiques des élèves de toutes les classes.
 - Dans la salle calme/couloir (lieu à définir) une tombola serait installée au profit de la coopérative scolaire.
- L'équipe enseignante réfléchit à un goûter commun à l'extérieur de l'école, sur les bords du Loiret par exemple, sur un temps scolaire.

_ Serait-il possible d'éviter les retards de bus ?

Les retards sont engendrés par une mauvaise compréhension/transmission de la nouvelle adresse de l'école. M. Denoux prend note de ces retards et se renseigne en interne pour corriger l' adresse avec le prestataire de transport.

_ Un point pourrait-il être fait sur l'organisation du sport à l'école, notamment le temps hebdomadaire et les lieux de pratique ?

Dans les programmes officiels, 108 heures par an sont consacrées aux activités physiques, soit un horaire hebdomadaire moyen de 3 heures. Une séance de sport dure généralement 45 minutes sans compter les temps de trajet et d'habillage. Des ateliers de « jeux sportifs » sont proposés, à chaque récréation, dans le cadre des 30 minutes d'activité physique quotidienne.

La mairie met à disposition :

- la salle du Larry pour la gymnastique
- la salle omnisports du Larry
- la salle du dojo à la Vanoise
- la salle omnisports de la Vanoise
- le stade Yvremont
- la piscine
- le plateau sportif du Collège sur demande

La salle polyvalente est utilisée pour des séances de sport calme (yoga, danse, corde à sauter...).

Les demandes des lieux mis à disposition par la mairie, se font un an à l'avance, par chaque enseignant : en mars pour toute l'année scolaire suivante.

_ Les enfants pourront-ils profiter des classes de découvertes les prochaines années ?

Chaque année, le choix en revient aux enseignants.

Projet de classe des CP :

- tous les CP ont eu un bilan avec l'infirmière scolaire
- sortie au musée des beaux-arts avec visite guidée
- animation autour du petit déjeuner avec une diététicienne
- deuxième film dans le cadre du projet École et Cinéma : « Le peuple loup »
- olympiades GS / CP / CM2 à la maternelle le 13 mars

Projet de classe des CE1 :

- sortie à la bibliothèque sur le thème "Partir à l'aventure"
- projet « Basket école » avec un intervenant sportif de l'USM Olivet (3 séances)
- deuxième film dans le cadre du projet École et Cinéma : « Le peuple loup »
- semaine sportive du 23 au 27 mars 2026 sur le thème du tir et de la précision encadrée par des animateurs sportifs de l'USEP. Les activités proposées sont l'escrime, le tir à l'arc, le tir à sarbacane, les lancers en lien avec des séances d'arts quotidiennes. Le lieu mis à disposition par la mairie est la salle des fêtes du Donjon. Les transports se font en car. Cette semaine est financée par la mairie.

Projet de classe des CE2 :

- deuxième film dans le cadre du projet École et Cinéma : « Le peuple loup »
- JMF : un spectacle « Sans terre »
- JMF : un concert : « Pajarillo verde »
- USEP : initiation au tennis de table au gymnase de l'Orbellière
- participation à la coupe du monde de sabre
- master de badminton au palais des sports

Projet de classe des CM1 :

- film de Noël "Pôle express" en décembre à l'Alliage
- animation "Booste ton petit-déjeuner" : le 8 janvier avec la diététicienne
- USEP : initiation au tennis de table au gymnase de l'Orbellière

Projet de classe des CM2 :

- projets Robots avec le prêt de robots par la circonscription. Les enseignantes remercient la mairie pour l'achat des robots
- séance de découverte, pratique du métier de chef d'orchestre et initiation aux instruments de l'orchestre avec Clément Joubert et son équipe de musiciens
- sortie à la Maison de la BD à Blois.
- présentation de l'enseignement de l'Allemand dès la 6e au collège C. Rivière par Mme Retureau
- 3 séances de basketball animées par Thomas Huchon, éducateur sportif à l'USM Olivet Basket
- participation à la coupe du monde de sabre avec l'USEP
- master de badminton au palais des sports avec l'USEP
- Olympiades des sports organisées par les CM2 pour les GS/CP
- initiation au tennis de table au gymnase de l'Orbellière avec l'USEP
- conférence à l'alliage : l'évolution des espèces imaginaires de Chewbacca à Totoro

5 / Coopérative scolaire

Bénéfices des différentes actions menées :

vente de chocolats : 1 110 €

vente de photos : 651 €

vente de crêpes : 255 €

vente de fleurs : 527 €

6/ Cantine et point périscolaire :

Cantine

- Comment gérez-vous les allergies ou régimes particuliers à la cantine ?

Concernant la gestion des allergies et des régimes particuliers à la cantine, tout enfant présentant une allergie alimentaire doit obligatoirement bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), établi avec l'Éducation nationale et le médecin. Dans ce cadre, les parents fournissent le repas de leur enfant.

- Qui établit les menus ?

Les menus sont élaborés par une nutritionniste, afin de garantir l'équilibre alimentaire des repas servis.

La cour

- Quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour diminuer l'accidentologie dans la cour pendant les deux créneaux de deux heures du périscolaire ?

La cour n'est pas accidentogène. Pendant les heures d'accueil du périscolaire, les enfants sont répartis dans les différents espaces, extérieurs et intérieurs, de façon à pouvoir évoluer sereinement.

Une mesure, non-obligatoire, a été prise pour les ganivelles (protection durable sur les têtes de ganivelles).

Certains parents d'élèves maintiennent leurs inquiétudes car les ganivelles ont occasionnés des accidents sur des élèves.

- Pourrait-on protéger les poteaux en béton de la cour ?

Selon M. Denoux, il n'est pas prévu de sécurisation des poteaux car ce ne serait pas accidentogène, il n'y a donc pas lieu de les protéger.

Bâtiment et abord de l'école

- Par quel processus a-t-il été autorisé des classes à plus de 26 élèves depuis l'inauguration ?

Selon M. Denoux, la mairie attribue un nombre d'enfants par école ensuite la répartition est faite par la directrice d'école. L'école de La Cerisaie a été construite pour accueillir 33 élèves par classe suivant le PV d'ouverture. L'école peut accueillir 330 élèves pour 11 classes + 18 membres du personnel.

La directrice rappelle qu'aucun texte dans l'éducation nationale ne limite le nombre d'élèves par classe. La seule directive est de ne pas dépasser 24 élèves en GS/CP/CE1.

- L'abri sortie périscolaire pour l'attente des parents sera-t-il construit ?

Il n'y a pas de travaux prévus à ce sujet.

- Quel(s) dispositif(s) pour pallier aux températures élevées de la cour lors des périodes de fortes chaleurs de fin d'année scolaire ?

Le temps passé dans la cour par les enfants est adapté et aménagé en cas de canicule ; les classes sont équipées d'un système de rafraîchissement performant qui a fait ses preuves l'été dernier. Dans l'attente de la croissance de la végétation permettant d'ombrager la cour, les préaux sont prévus à cet effet.

Des parents demandent si la fontaine à eau sera remplacée car trop haute pour les élèves les plus petits. Mme François indique que l'orientation du jet d'eau a déjà été modifié.

- Pourrait-on revoir le procédé d'ouverture de la porte de l'école pour éviter que les enfants puissent sortir de l'école seuls ?

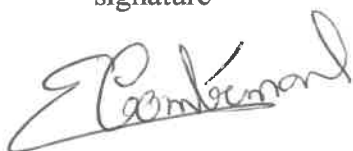
Un boîtier de protection du bouton porte a été posé pendant les vacances de février (au périscolaire et dans l'école).

Fin de séance à 20h

Le 24/03/2026 à Olivet

La directrice de l'école, présidente de séance

Combémoré Evelyne
signature



Le secrétaire de séance,

Maria Cristina Achboune
signature

